



**CONSEIL COMMUNAL**  
**VULLY-LES-LACS**

**Séance du Conseil communal du 13 décembre 2022**  
**à 19h.30, salle communale de Chabrey**

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022
4. Communications du bureau
5. Adoption du budget de fonctionnement 2023, préavis municipal N° 2022/08
6. Construction d'un collège primaire sur le site d'EPK : demande de crédit de CHF 7'000'000.00, préavis municipal N° 2022/09
7. Demande de crédit de CHF 60'000.00 pour le changement d'un compacteur de Vallamand, préavis municipal N° 2022/10
8. Communications municipales
9. Nomination d'un-e suppléant dans la commission de recours en matière d'impôt
10. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales
11. Interpellations – motions – postulats
12. Divers et propositions individuelles.

**19h.30 Le Président, M. Christian Kolly,** ouvre la séance. Le Conseil a été convoqué selon les règles statutaires. Il salue la Municipalité, ainsi que la presse, soit Mme Chantal Rouleau pour le journal La Liberté et M. Pierre Koestingner, pour le journal de La Broye, ainsi qu'un auditeur en la personne de M. Staub. Il rappelle qu'un auditeur écoute, mais n'a pas le droit à la parole pendant les débats.

**Le Président** explique que ce soir la disposition habituelle par partis n'est pas respectée. Comme on arrive à la période l'Avent, de Noël, on va se mélanger ce soir. La disposition des tables facilitera le souper qui suivra la séance.

Il rappelle également que comme d'habitude cette séance est enregistrée, et il prie les intervenants de parler assez fort, et de se présenter avant de prendre la parole. Il excuse la secrétaire, Mme Elisabeth Christinat, qui est malade, et il remercie d'ores et déjà sa remplaçante en la personne de Mme Karin Hügli.

## 1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Catherine Lüscher et Joëlle Roch, MM. Léo Amiet, Gilles Bardet, Arnaud Guignard, Simon Jaunin, Ulrich Weyermann, Fabrice WUILLEMIN et Jean-Claude Vioget.

Présents : 41. Absents : 9. La majorité absolue est de 21. Le quorum est atteint.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

**Le Président** rappelle que l'ordre du jour a été transmis aux membres du Conseil en respectant les délais statutaires. Il demande s'il y a une remarque particulière sur cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas. Le Président demande aux Conseillers qui sont d'accord avec cet ordre du jour de voter par un levé de main. **Il est accepté à l'unanimité.**

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022

Le procès-verbal a été transmis par courriel aux Conseillers, avec la convocation. Il ne sera pas lu. **Le Président** informe l'assemblée qu'aucune remarque préalable ne lui est parvenue, et il demande s'il y a des remarques. Il rappelle que le procès-verbal est rédigé à la suite des prises de notes et à l'enregistrement, et il informe l'assemblée qu'ils ont établi une nouvelle manière de faire, à savoir que la Municipalité a accès à la partie « communications municipales » sur une forme provisoire du procès-verbal, ce qui leur permet d'apporter leurs modifications, afin que l'on ait bien compris ce qu'ils voulaient dire, et ensuite, on le rédige et on le soumet aux membres du Conseil. Cette manière de faire facilite aussi la rédaction du procès-verbal. Aucune remarque n'étant faite, le Président propose aux membres du Conseil qui sont d'accord avec ce procès-verbal de le faire par un levé de main. **Il est accepté à l'unanimité.**

## 4. Communications du bureau

**Le Président** commence par le statut des conseillers. Il rappelle deux éléments importants soit :

- les conseillers/ères sont tenus de participer aux assemblées des associations intercommunales dans lesquelles ils ont été nommés. En cas d'empêchement, il est vraiment nécessaire d'avertir le président de ces dites associations, car il est vraiment important que notre commune soit représentée comme il se doit.
- le deuxième élément concerne la communication vers l'extérieur, à savoir : le bureau envoie à la presse les différents documents le mardi matin du Conseil, soit par exemple, ce matin-même. Certaines communes le font plus tôt, mais nous avons opté pour le mardi matin, ce qui permet aux journalistes de quand même faire leur travail. Par contre,

il est important que nous gardions un certain contrôle sur les informations et sur des documents qui ne sont pas validés. On attend des conseillers une certaine prudence jusqu'à ce que ces documents soient validés. Il s'agit des préavis, des rapports, du procès-verbal en outre, qui sont publiés sur le site de la commune une fois acceptés, et sont ainsi à disposition de tout le monde. On a constaté notamment dans un article de ce jour paru dans un journal, que le montant d'un budget annoncé et non encore validé avait été donné.

**Le Président** explique le point suivant, qui concernera surtout les scrutateurs et leurs suppléants : un système électronique pour le dépouillement des élections et des votations sera utilisé à partir d'octobre 2023, date à laquelle il est prévu de passer à ce système dans le canton. Une séance d'information a eu lieu, suivie par le président avec une personne de l'administration. La Municipalité doit se prononcer sur un budget, car il y aura l'acquisition de machines pour permettre ce nouveau moyen de dépouillement. Ce système est prévu pour des élections au système majoritaire, mais pas seulement. L'idée est qu'il n'y ait plus qu'un bulletin à cocher, et que le dépouillement se fasse de manière informatisée. Il devrait être utilisé pour la première au mois d'octobre 2023, pour l'élection du Conseil d'Etat. Il doit surtout être prêt pour les élections de 2026 et 2027. Tout a été fait pour la sécurité du système, et s'il devait y avoir une panne, une commune partenaire pourrait nous accueillir pour faire la numérisation. Il va y avoir une formation et un exercice à blanc sera prévu deux mois avant ces élections.

Différentes commissions seront mises en place fin 2022, pour être opérationnelles en 2023. Il s'agira de nommer des commissions pour :

- crédit de réfection de la route d'Avenches,
- la création de l'association pour la STEP régionale,
- règlement des eaux
- règlement du port.

Les personnes intéressées à faire partie d'une commission peuvent s'annoncer après la séance du Conseil. S'il n'y a pas assez de monde, on va recruter par téléphone.

**Le Président** communique les dates des prochaines séances du Conseil, prévues les 31 janvier, 2 mai, 27 juin, 26 septembre et 12 décembre 2023. Il encourage la Municipalité à bien répartir les sujets pour éviter de grosses séances du Conseil, mais il sait aussi qu'il est très difficile pour la Municipalité de coordonner l'avancée de certains dossiers, travaux, chantiers, etc...

**M. Christian Kolly** termine les communications du bureau par un message aux Présidents des différentes commissions, afin qu'ils donnent le décompte des vacances à la secrétaire pour le bouclage de 2022.

## 5. Adoption du budget de fonctionnement 2023, préavis municipal N° 2022/08

Les documents ont été transmis avec la convocation du Conseil. La Municipalité ne désirant pas s'exprimer à ce stade, **le Président** passe la parole à **M. Cédric Bardet**, rapporteur pour la Commission des Finances, qui lit le dernier chapitre, ainsi que la conclusion de leur rapport, qui stipule :

*« Après étude du budget 2023, la Commission des finances propose à l'unanimité au Conseil communal d'amender le budget de la manière suivante :*

- *De renoncer de budgétiser un poste supplémentaire au service technique ;*
- *Par conséquent, de diminuer de CHF 90'000.—le compte 1300/3011.000 Service du personnel-Traitements du personnel et d'attribuer ce même montant au compte 4100/3185.500 Service technique-Honoraires pour sous-traitance ;*
- *Finally, d'accepter un budget 2023 avec un total de charges de CHF 19'284'129.50 et de revenus de CHF 19'354'729.00. »*

**Le Président** complète l'information de la Commission des Finances, qui juge si certaines dépenses sont finançables ou non. Si le budget est accepté, il donne mandat à la Municipalité de procéder à ces dépenses qui sont de sa compétence, mais ça ne les rend pas obligatoire. Par contre, l'amendement proposé par la Commission des Finances, si le budget est accepté, empêche la Municipalité de faire cette dépense, en l'occurrence ici l'engagement de personnel.

Aucune remarque n'est formulée.

**M. François Hänni**, municipal, prend la parole et remercie la commission pour le rapport et l'analyse qui a été faite. Il se permet, au nom de la Municipalité, de rebondir sur le dernier point, soit la proposition d'amendement pour enlever une partie du budget au poste du service du personnel pour les attribuer dans les honoraires externes.

Ces 90'000.- prévus pour la création d'un poste supplémentaire au service technique représente 0.46% du budget communal et 3.8% des charges du personnel.

Il est intéressant de constater, par rapport à l'année passée, que l'analyse du budget 2022 faite par la même commission mentionnait que les honoraires externes de la commune étaient des honoraires conséquents, et que la commission avait plaisir à constater que la Municipalité avait baissé de l'ordre de 30% le budget 2022 par rapport à 2021, au niveau des honoraires externes. La Municipalité est un peu surprise qu'aujourd'hui on demande finalement d'augmenter les honoraires externes.

Au niveau du Service techniques, qui ne s'occupe pas uniquement des constructions, mais aussi de la gestion des routes, des canalisations, de l'eau, de l'éclairage, ce service occupe une personne à 100%, appuyé par une personne à 75% au niveau administratif. Ce service doit traiter tous les projets pour une commune de 3'600 habitants. Par rapport à ce qui est constaté

au niveau des autres communes, notre commune de Vully-les-Lacs a plutôt des ressources qui sont faibles au niveau de ce bureau.

Concernant la remarque faite quant au postulat Hügli et Consort, postulat qui a été validé par le Conseil, la Municipalité va y répondre très prochainement. Ce postulat demande une analyse financière, technique, une analyse au niveau du fonctionnement de la commune, cela prend un petit peu de temps, mais probablement qu'ils pourront donner une réponse lors du prochain Conseil.

On parle du budget 2023. Le temps prévu pour y apporter une réponse est pour janvier. Le temps que le législatif nomme une commission ad hoc pour examiner ce postulat prendra quelques mois. Le temps que le législatif vote finalement une externalisation de ce service technique auprès d'une association intercommunale, avec toutes les démarches qui en découlent, prendra plus d'une année. Ce qui veut dire qu'il n'y aura aucun impact sur le budget 2023, mais se reportera sur le budget 2024. La Municipalité n'a pas le luxe de prendre une année pour ralentir tous les dossiers techniques qui sont en cours, alors qu'il a été demandé d'avancer sur tous les projets qui sont lancés, et ils ont quand même besoin d'une compétence technique qui n'est pas forcément dans l'exécutif, mais également dans l'administration, pour surveiller la planification de tous les dossiers, d'assurer une cohérence entre la gestion de certains projets, ainsi que d'une compréhension de tout ce qui a été fait avant, pendant et après, raison pour laquelle la Municipalité vous invite à ne pas suivre l'amendement, mais à donner la possibilité à la Municipalité de pouvoir se renforcer au niveau de son service technique, afin d'avancer rapidement et avec qualité, dans tous les dossiers en cours. Si le postulat devait être validé par la suite, s'il y a une externalisation, il y aura de toute manière une discussion par rapport à des contrats de travail, éventuellement par rapport à des reprises de contrats de travail par une association.

**M. Julien Bessard** ne remet pas en cause le fait de la diminution du nombre de dossier de permis de construire à venir, il n'a pas de peine à croire que cela représente qu'une légère diminution d'activité sur un ensemble bien plus large que gère le service technique. Pensons également aux nombreux chantiers sur les structures communales, par exemple, réfection des routes, pose en entretien de réseaux d'eau, électricité, éclairage public, rénovation du pont, réservoir du Charmontel, etc.. Bien que ces travaux soient exécutés par des entreprises externes, il faut bien un répondant au niveau de la commune, pour contrôler, coordonner, etc... et répondre à toutes les sollicitations des maîtres d'œuvre. Il est d'avis que nos citoyens ont droit à un service de qualité, et certaines fois il faut savoir donner les moyens pour arriver à cette qualité. L'externalisation ne résout pas tout. Certaines actions qui sont limitées dans le temps et ayant un cadre précis peuvent être facilement externalisées. En revanche l'externalisation a également ses limites. La vue d'ensemble des projets d'entretien sur le moyen et long terme facilite une meilleure planification, la connaissance du terrain, et nos spécificités communales sont des compétences nécessitant une expérience construite dans le temps, et difficilement externalisable. Il pense qu'il est important de garder une connaissance et un savoir-faire approfondit sur le moyen et long terme. Pour terminer, il pense que nous avons la chance d'avoir une Municipalité composée de personnes compétentes, faisant preuve d'engagement et de transparence. Parmi eux, il y a des cadres d'entreprises qui ont l'expérience

de la gestion d'une entreprise, et il pense qu'ils sont à même d'évaluer lorsqu'il y a des problèmes réels de sous-effectif. Il est donc favorable à cette augmentation de budget, et soutient la Municipalité. Il précise qu'il parlait en son nom et non au nom du PLR.

**M. Michel Verdon**, syndic, apporte un complément à ce qui a été dit. La charge du service technique aurait dû diminuer, c'est ce qui est dit depuis environ 5 ans, mais ceci n'est pas le cas, et ce certainement en lien avec l'évolution de notre commune. Toutefois le postulat n'est pas remis en question par la proposition de créer un poste de collaborateur technique.

En 2022 la commune de Vully-les-Lacs a traité 74 demandes de mise à l'enquête, et 73 autorisations pour des aménagements tels que cabane de jardin, pergolas, etc... En 2021, 148 projets ont été validés. Dans une proportion à peu-près comme nous, l'AISTBV a traité 239 dossiers. Ils emploient 6,7 employés à plein temps, et nous avons 1,75 employés plein temps. Lors d'une visite dans leurs bureaux avec Mme Vincent, le Directeur de cet institut, a eu une réaction spontanée en leur disant que pour notre commune il fallait 3 employés supplémentaires si nous rejoignons l'AISTBV. Il remercie M. Julien Bessard pour ses mots et précise que cette création de poste réunit la Municipalité incorpore. En ce qui concerne le responsable technique, il lui reste environ 3 ans d'activité, et de ce fait, ne pas engager en ce moment quelqu'un au service technique c'est prendre un risque, et il ne peut que recommander de refuser cet amendement et d'accepter le budget tel que présenté.

**M. François Maeder** demande s'il s'agit bien d'un poste de technicien et non de secrétariat ?

**M. Michel Verdon** syndic répond qu'il s'agit bien d'un poste technique, afin de s'occuper de tout ce que le responsable ne peut pas s'occuper, et il aura des compétences dans la construction.

**M. Claude Besson** demande une précision : si le postulat devait être accepté, on intégrerait éventuellement cette association. Est-ce que cela veut dire que les personnes du service technique de notre commune seraient intégrées à l'association ? Ou est-ce que ces personnes resteraient quand même chez nous pour traiter certains dossiers ou est-ce que ces dossiers seraient transmis à l'association ? Et comme M. le Syndic l'a dit, cette association a déjà laissé comprendre que nous n'avons pas assez de personnel actuellement, et que nous devrions engager quelqu'un ? Est-ce qu'il a bien compris ?

**M. Michel Verdon** syndic répond : l'association peut déjà juger que nous sommes en sous-ressource vu le travail qu'il y a actuellement. La commune principale dans cette association au niveau des projets c'est Val-Broye, ensuite c'est Lucens, et nous deviendrions, au point de vue charges, la commune la plus importante. Si on intègre l'association, on ne pourra pas travailler à la carte, cela voulant dire que si on veut intégrer cette association, elle s'occupera de tout, ce qui veut dire que ce n'est pas seulement la police des constructions, mais elle s'occupera du cadastre, de la police des constructions, des chantiers, des réseaux d'éclairage, des réseaux

d'eau potable, du réseau d'assainissement, de l'urbanisme, et ils s'occupent même des domaines. Quand le Conseil sera confronté à prendre la décision quant au postulat, il faudra bien penser qu'on ne pourra pas dire qu'on sous-traite juste les constructions chez eux, et qu'on garde le reste chez nous. Pour répondre à M. Besson, si on engage cette troisième personne, et si on adhère à l'association, un contrat de travail leur sera proposé pour travailler à l'association, libre à elles d'accepter ou non.

**M. Raphaël Vincent** : s'il a bien compris, si on accepte le postulat, nous n'aurons plus de service technique chez nous. Finalement, c'est tout ou rien ?

**M. Michel Verdon** syndic donnera plus d'explication lorsque le postulat sera traité, certainement lors de la prochaine séance du Conseil.

**M. Alexandre Bardet** demande si la Municipalité pense qu'avec l'engagement d'une nouvelle personne la qualité du service technique, notamment au niveau de la rapidité de traitement, pourra s'améliorer ?

**M. Michel Verdon** syndic, répond que pour la rapidité oui certainement. Au niveau de la qualité, il pense qu'actuellement, contrairement à certains avis, le service technique n'est pas de si mauvaise qualité. Il pense cependant qu'il va pouvoir s'améliorer

**M. François Haenni**, municipal apporte un complément très factuel : à fin novembre le service technique a 376 heures supplémentaires à son actif. Effectivement, l'engagement d'une nouvelle personne permettrait d'avancer beaucoup plus vite sur les dossiers.

**M. Julien Schwab** rebondit sur la remarque de M. Haenni, 376 heures représentant environ 20% et non un 100% si on les compare à un poste de travail.

**Le Président** demande s'il y a d'autres remarques. Ce n'est pas le cas. Il est procédé au vote en deux étapes, soit en premier la votation sur l'amendement présenté par la Commission des Finances, et en deuxième la votation du budget 2023, amendé ou non.

Les Conseillers/ères qui acceptent l'amendement de la Commission des Finances, qui consiste à renoncer à budgétiser un poste supplémentaire au service technique, par conséquent de diminuer de CHF 90'000.—le compte service du personnel/traitement du personnel et d'attribuer cette somme au compte service technique/honoraires pour sous-traitance, proposant ainsi d'accepter un budget 2023 avec un total des charges modifié de CHF 19'284'129.50 et des revenus de CHF 19'354'729.--, sont priées de le faire par un levé de mains. Résultat : 12 pour, 26 contre, 2 abstentions. **L'amendement est refusé.**

**Le Président** procède maintenant au vote sur l'adoption du budget 2023 tel que présenté par la Municipalité. Il propose de le voter en plusieurs lots soit :

Les Conseillers/ères qui acceptent le budget « fonctionnement et finances », pages 1 à 7, sont priées de le faire par un levé de mains. Résultat : 2 abstentions.

Les Conseillers/ères qui acceptent le budget « domaines, bâtiments et travaux » sont priées de le faire par un levé de mains. Résultat : accepté à l'unanimité.

Les Conseillers/ères qui acceptent le budget « instruction publique et cultes, police » sont priées de le faire par un levé de mains. Résultat : accepté à l'unanimité

Les Conseillers/ères qui acceptent le budget « service technique, services industriels » sont priées de le faire par un levé de mains. Résultat : accepté à l'unanimité.

**Le budget 2023 est accepté**, avec 2 abstentions.

## **6. Construction d'un collège primaire sur le site d'EPK : demande de crédit de CHF 7'000'000.00, préavis municipal N° 2022/09.**

**Le Président** présente à l'écran la conclusion du préavis N° 2022/09. La Municipalité ne désire pas s'exprimer maintenant.

**M. Jean-Michel Loup**, rapporteur et président de la commission des bâtisses, et donne lecture des conclusions de leur rapport, qui stipule :

*« La commission a jugé qu'un rapport succinct au conseil communal est suffisant pour donner un avis sur le préavis municipal N° 2022/09, étant donné que le projet a fait l'objet de deux présentations lors d'une séance du Conseil communal et lors qu'une présentation publique à laquelle tous les Conseillers communaux étaient convoqués.*

*La commission des bâtisses remercie fortement le Municipal Christian Genilloud pour sa transparence et sa disponibilité pour le traitement de cet objet. En impliquant la commission des bâtisses dès le début du projet, les discussions ont été simplifiées et fructueuses. Un exemple à suivre pour d'autres projets !*

*Se fondant sur ce qui précède, la commission propose au Conseil communal d'autoriser la Municipalité à construire un collège primaire sur le site de l'EPK tel que présenté dans le préavis municipal No 2022/09. »*

**M. Antoine Parisod** rapporteur pour la commission des finances, donne lecture du résumé de leur travail, ainsi que de la conclusion, qui stipule :

**« En résumé :**

*La Commission des finances s'est réunie au complet et s'est également entretenue avec M. Genilloud, municipal en charge du préavis, ce qui lui a permis d'analyser l'aspect financier du*



*projet. La Commission regrette que la Commission des bâtisses engagée auprès de la Municipalité lors de la phase d'étude n'ait pas rédigé de rapport sur les aspects techniques. La Commission des finances a notamment analysé les différences entre le montant de construction estimé lors du crédit d'étude (CHF 4'800'000 HT) et lors du crédit de construction (CHF 6'535'000 HT). Cette différence s'explique par les coûts d'aménagements extérieurs non inclus dans le crédit d'étude, ainsi que par des propositions supplémentaires. La Commission des finances s'est principalement penchée sur les éléments sans lien direct avec la qualité de l'enseignement, à savoir le sous-sol et les liaisons avec EPK. Après des discussions fournies, la majorité de la Commission des finances se positionne en faveur de l'acceptation du crédit de construction, y compris les propositions supplémentaires pour un montant de CHF 7'000'000. La Commission des finances tient finalement à rendre attentif le Conseil communal et la Municipalité que l'évolution de la situation financière de la Commune ne permettra probablement pas toujours de valider des projets de cette qualité. Elle remercie également la Municipalité pour son engagement sur ce projet.*

**Conclusion :**

*Au vu de ce qui précède, la Commission des finances a la majorité propose au Conseil communal de soutenir le préavis municipal 2022/09 tel que présenté, à savoir :*

- D'autoriser la Municipalité à construire un collège primaire sur le site d'EPK ;*
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 7'000'000 pour cette construction ;*
- D'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt et/ou aux disponibilités de la bourse communale pour financer cette construction ;*
- D'amortir cette dépense de CHF 7'000'000 sur une période de 30 ans, à raison de CHF 234'000 par année et par le biais du chapitre 3519. »*

**Le Président** demande s'il y a des remarques ou des questions. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

Les Conseillers/ères qui acceptent le préavis municipal N° 2022/09, construction d'un collège primaire sur le site d'EPK : demande de crédit de CHF 7'000'000.—sont priées de le faire par un levé de mains.

Résultat : 2 abstentions. **Le préavis municipal no 2022/09 est accepté.**

**7. Demande de crédit de CHF 60'000.00 pour le changement d'un compacteur de Vallamand, préavis municipal N° 2022/10.**

**Le Président** demande si la Municipalité veut s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

**Mme Anne Jobin**, rapporteur pour la commission des finances donne lecture de la conclusion de leur rapport, qui stipule :

« En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté, à savoir :

- D'autoriser la Municipalité à commander la partie défectueuse du compacteur de Vallamand en remplacement de l'existante ;
- De lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 60'000.00 ;
- De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- D'amortir cette dépense sur une période de 10 ans, à raison de CHF 6'000.00 par année par le biais du chapitre 4510 ;
- L'investissement sera comptabilisé dans le patrimoine administratif dans la section « mobiliers, machines et véhicules ». »

**Le Président** demande s'il y a des remarques ou des questions. Ce n'est pas le cas. Il procède au vote.

Les Conseillers/ères qui sont d'accord avec le préavis municipal 2022/10, demande de crédit de CHF 60'000.00 pour le remplacement du compacteur de Vallamand, sont priées de le faire par un levé de mains. Résultat : 1 abstention. **Le préavis municipal 2022/10 est accepté à la majorité.**

**Le Président** remercie notamment la Commission des finances pour le travail fourni, avec des délais assez courts pour rendre ses rapports.

## **8. Communications municipales**

**M. Michel Verdon**, syndic fait une présentation sur le PA Com. La présentation, qui est diffusée sur l'écran, sera transmises aux Conseillers. Ils sont trois à travailler sur ce projet, soit Mme Marie-Pierre Vincent, M. François Haenni et lui-même. Le dossier est compliqué et il est conscient que les conseillers attendent des informations plus précises. Le fait qu'il y ait 7 règlements à rassembler rend la tâche plus compliquée. Même pour les plus petites communes, qui n'ont qu'un village à traiter, ils ont beaucoup de difficulté à mener à terme ce genre de projet. Comme nous avons l'héritage de 7 communes, le travail est d'autant plus grand, d'autant qu'il ne faut faire qu'un seul règlement en faisant en sorte qu'il soit complet et que rien ne soit oublié.

Ils ont découpé cette période de 6 mois en 3 périodes, avec la cheffe de projet

Travail entre en juin et septembre : Il faut définir chaque bâtiment dans chaque village, à savoir, ceux qui seront à maintenir, ceux à intégrer, ceux qui ne peuvent pas être transformés en habitation ou qui peuvent être démolis, et ceci avec équité. Il faut densifier oui, mais à pas à outrance, et travailler avec une certaine logique. Au niveau du règlement, il y a eu beaucoup

de discussion, et ils évoluent sans cesse. Les villages sont découpés en deux zones, une centrale et l'autre externe, tout en essayant d'être le plus logique possible.

En parallèle des demandes de permis, surtout de transformations reçues tout au long de cette période, sont en cours. Il faut une certaine cohérence entre les villages. L'urbaniste avec les services de l'Etat doivent maintenant ficeler le tout. La zone de réserve sera prolongée de trois années, mise à l'enquête prévue en janvier 2023.

Octobre-novembre : un aspect a été découvert : il faut définir de manière précise tout ce qui est non-construit, puisqu'il y a là à nouveau plusieurs catégorisations possibles. Ce travail est en phase de finalisation.

Mise à l'enquête de la zone se trouvant devant l'ancien restaurant du Lac à Vallamand-dessous : la Municipalité avait recommandé au propriétaire de ne pas mettre ce projet à l'enquête, parce qu'il était clair que le propriétaire se trouverait face à une mise en réserve émise par le DGTL, et finalement c'est exactement ce qu'il s'est passé, et cette zone est mise en réserve.

L'échange avec M. Fauquex de la DGTL a été positif, mais Vully-les-Lacs a une étiquette de commune « nettement » surdimensionnée.

La Municipalité affine les plans de détails à l'intérieur du territoire urbanisé. Le rapport 47 OAT explique toute la méthodologie et la manière de faire. La commune a peu de plans de quartier. Les lisières forestières doivent être redéfinies, les dangers naturels, les eaux et le patrimoine naturel entrent également en considération.

#### ***Calendrier prévu :***

- **Février 2023**
  - o Finalisation du projet - Séances avec la municipalité pour validation du projet
- **Mars 2023**
  - o Adaptation du projet et envoi à la DGTL pour examen préalable
- **Juin 2023**
  - o Retour examen préalable et adaptation du projet et présentation communale
- **Septembre 2023**
  - o Enquête publique
- **Octobre 2023 - Mars 2024**
  - o Traitement des oppositions, séances de conciliation
- **Juin 2024**
  - o Préavis pour adoption du conseil communal
- **Décembre 2024**
  - o Approbation finale du PA Com par le département compétent

Ils réfléchissent aussi de quelle façon faire passer l'information à la population.

**Le Président** demande s'il y a des questions de compréhension.

**M. Julien Schwab** demande qui a la compétence pour prolonger la zone réservée de 3 ans ?

**M. Michel Verdon**, syndic répond que la procédure de mise à l'enquête débutera en janvier 2023. Il y a une procédure à suivre afin de motiver les citoyens qui s'étaient opposés à ce projet lors de la première mise à l'enquête, afin qu'ils ne refassent opposition, car s'il le ferait, la réponse sera identique à celle qu'ils ont reçue la première fois.

**M. Jean-Michel Loup** demande si le conseil aura un rôle à jouer uniquement en juin 2024, le conseil ne sera pas du tout intégré à la discussion technique ? C'est peut-être regrettable.

**M. Michel Verdon**, syndic, répond qu'effectivement c'est ce qui leur a été fortement conseillé, soit que la Municipalité avance seule jusqu'au bout, car sinon il a un risque de prendre encore du retard.

**M. Jean-Michel Loup** demande : que se passera-t-il si le conseil refuse le projet en juin 2024 ? Il estime que c'est le mettre devant le fait accompli et cela est regrettable.

**M. Michel Verdon**, syndic, répond qu'il n'en sait rien. De toute manière le Conseil, comme toute la population, en septembre 2023, découvrira tout ce projet. Le Conseil ne sera pas privilégié par rapport à la population.

**M. Antoine Savary** : le 1<sup>er</sup> volet est la zone réservée. Il y a un 2<sup>ème</sup> volet qui est le développement de la commune. Il est étonné que la Municipalité ne présente pas un état des lieux actuellement, comment y aller, pourquoi, quelque chose de structuré. L'avenir de la commune sur le développement est important et il aurait souhaité une présentation avant. Il trouve que ce serait normal que le Conseil se prononce sur ces choses-là.

**Le Président** apporte une précision aux Conseillers, à savoir, qu'on a des outils à notre disposition tel que motion, interpellation, postulat si certains conseillers le désirent.

**M. Joffrey Tombez** demande quelle est la part politique et la part technique ? Politiquement il n'y a rien à faire ?

**M. Michel Verdon**, syndic, explique qu'en vérité, politiquement, il n'y a quasiment rien à faire. On est là pour prendre des règles, les appliquer, en défendant ce qu'il pense défendable, mais il n'y a aucun poids politique. Il explique encore que les économies d'énergie sont un souci afin d'éviter un blackout et un sujet d'actualité, bien que la situation apparemment se détende pour cet hiver. Le canton avait décidé de deux mesures, soit de créer un PRU (point de rencontre d'urgence), et les communes doivent faire un PCA (Plan de continuité d'activité) qu'ils doivent rendre pour le mois de décembre, et sur lequel ils travaillent. Ce que l'on met en place

maintenant sera certainement utile pour demain, car nous savons que nous allons vers des années difficiles tant que la Suisse est dépendante des énergies externes. La commune s'est engagée à faire un PECC (Plan énergie et climat communal), dont la première séance est prévue le 11 janvier avec la cheffe de projet Mme Cury.

**Mme Marie-Pierre Vincent**, municipale, donne réponse aux deux questions qui lui avait été posées lors du dernier conseil :

Le bancomat est définitivement hors service. Une procédure est en cours pour le maintien d'un bancomat à Salavaux, mais il faut réaliser que ce n'est pas dans l'air du temps de réaliser le maintien ou la création d'un bancomat dans une petite commune comme la nôtre, mais la Municipalité va se défendre.

L'horloge de Villars-le-Grand, en ce qui concerne les garanties sur les travaux effectués en 2017-2018. Il existait une garantie de 2 ans, qui n'est plus valable pour les travaux qui avaient été effectués, et en plus, étant donné que les pièces étaient d'origine il n'y a pas de garantie. La réparation est en cours.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale : La réouverture du pont est prévue à partir du 22 décembre 2022. En janvier, les passerelles piétonne et cycliste seront ouvertes. La passerelle piétonne provisoire sera démontée en février. Suivant la météo, le tapis final sur le pont sera fait au début avril. A partir ce moment-là, une inauguration sera organisée pour la population.

Pour répondre à la question de M. Julien Schwab posée lors du dernier conseil, concernant le revêtement de la route traversant Chabrey et les éventuelles garanties quant à ces travaux, la Municipalité est en train d'en discuter.

**M. Alain Bally**, municipal, revient sur le préavis municipal 2022/01, demande de crédit pour la modification de la canalisation de Vallamand-Dessous, les travaux sont terminés et il n'y a pas de dépassement de budget. Lors de ces travaux, il y a deux grilles en amont qui ont été changées, car la route n'étant pas très plate, elles étaient endommagées. Lorsqu'ils ont ouvert une grille, ils ont vu qu'il y avait du papier WC dans les eaux claires, et il a été découvert qu'une canalisation d'eau usée n'avait pas été correctement raccordée. Avec l'accord du propriétaire, elle a été raccordée au bon endroit, et chacun a payé sa part.

**Le Président** remercie la Municipalité pour ses communications.

## **9. Nomination d'un-e suppléant dans la commission de recours en matière d'impôt**

**Le Président** explique que, historiquement, la commission de recours en matière d'impôt ne se réunit pas souvent, mais dernièrement elle a eu pas mal de travail. Lors d'une formation qui s'est tenue à Lausanne, il avait été dit que la commission ne pouvait pas fonctionner s'il n'y avait pas trois membres présents, du coup, l'idée est de nommer un/e suppléant/e pour parer à une indisponibilité ou la récusation de l'un de ses membres. Il propose la nomination de M.

Jean-Claude Vioget, absent ce soir mais qui a été contacté et qui accepte le poste. Il passe au vote. Les conseillers/ères qui sont d'accord avec cette nomination le font par un levé de main.

**M. Jean-Claude Vioget est nommé à l'unanimité.**

## **10. Informations des délégués dans les associations intercommunales**

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Loïc Loup** donne quelques informations sur l'ARPEJE : ils n'ont pas bloqué le budget de l'ARPEJE, mais ils ont demandé que dorénavant, s'il y a une augmentation, ce soit fait par préavis, surtout pour une somme de CHF 200'000.00 pour le centre de loisirs. Dans ce budget, il y a aussi la location de bureau à Aventica à Avenches, où sera fait le centre de loisirs. La répartition sera un peu changée par rapport à l'occupation des enfants des différentes communes, mais ce sera pour l'année prochaine.

**M. Damian Fioretta** dit que pour le moment l'ARPEJE nous coûte environ CHF 1'780'000.--, pour quelque chose qui sera à Avenches, et plus pour la population d'Avenches, il encourage la commission d'amender ce genre de montant.

**M. Alexandre Bardet**, délégué AIRPG : le budget 2023 a été accepté. Les travaux ont commencé entre St-Aubin et Domdidier et St-Aubin et Villars et à priori tout se passe comme prévu.

**Le Président** remercie les différents délégués des commissions

## **11. Interpellations – motions – postulats**

Le bureau n'a reçu aucune demande, et personne ne demande la parole.

## **12. Divers et propositions individuelles**

**Mme Céline Duran** est désolée de constater que l'ARPEJE engage des stagiaires au sein des structures d'accueil, mais ces stagiaires ne trouvent pas de contrat d'apprentissage à la fin de leur période de stage. Ce point avait déjà été discuté avec la commission de gestion de l'ARPEJE en 2018, mais rien n'a évolué. Selon la convention collective en vigueur, un/e stagiaire peut être engagé/e pour une période de 6 mois, et peut être reconduit uniquement en cas de signature d'un contrat. Cette année, l'ARPEJE a signé 5 contrats de stage, pour une place d'apprentissage. Cette situation est inconfortable pour les jeunes, pour leur famille aussi. Elle invite les délégués de l'ARPEJE à se renseigner sur cette pratique, et faire qu'elle évolue positivement.

Personne d'autre ne demande la parole.

**Le Président** informe qu'à la fin de cette séance un souper sera servi. Il demande juste aux membres du bureau de donner un coup de main à l'huissière, Mme Diana Schulé-Capt, afin de mettre en place le nécessaire pour le repas. Il profite de la présente pour remercier Mme Schulé-Capt pour son travail de qualité. Il remercie les conseillers pour leur attention, la Municipalité pour tout le travail effectué en 2022, et qu'elle va poursuivre en 2023, la presse ici présente pour l'intérêt qu'elle porte à notre commune. La prochaine séance est prévue le 31 janvier 2023.

La séance est clôturée à 21h.08.

**M. Christian Kolly** clôt cette séance en souhaitant à tous une bonne suite de soirée, de belles fêtes de fin d'année, et au nom du bureau, les meilleurs vœux pour 2023. Il cite Voltaire : *« j'ai décidé d'être heureux, parce que c'est bon pour la santé ! »*.

#### CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

La Secrétaire :

Christian Kolly

Elisabeth Christinat